

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**

A.A.T.L. – D.U.

Monsieur Fr. TIMMERMANS

Fonctionnaire délégué

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/484013
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2340/s.536
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Quai aux Pierres de Tailles, 16. Modification d'une station GSM.
(Dossier traité par Mme B. Annegarn)

En réponse à votre lettre du 2 avril 2013, en référence, réceptionnée le 3 avril, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 24 avril 2013.

La demande vise l'adaptation d'une installation GSM existante sur le toit de la polyclinique Erasme de l'ULB qui se situe dans la zone de protection du bien sis quai aux Pierres de Tailles, 20.

Les travaux prévoient notamment la rehausse de 2 mâts d'antenne d'une hauteur de 3 mètres sur les murs de façades. Les armoires techniques en toiture devraient également être adaptées.

Ces interventions, qui s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle réglementation environnementale sur Bruxelles, ne constituent pas un enjeu patrimonial spécifique pour le bien protégé. S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle la demande, eu égard au contexte patrimonial et urbanistique environnant.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c.:

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail Mmes S. Valcke, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Ph. Piéreuse et H. Lelièvre).
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles (par mail).